

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 23 septembre  
2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue  
Principale.**

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères, ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Embauche - directrice des travaux publics et des infrastructures
2. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement no 2019-202
3. Demande d'appui de Stéphane Nolet (CPTAQ)
4. Demande d'appui de Marc-André Mercier et Stéphane Nolet (CPTAQ)
5. Demande d'appui de Marc-André Mercier (CPTAQ)
6. Entretien d'hiver de l'intersection de la route Dussault
7. Éclairage de la patinoire de Vianney
8. Cabane de la patinoire de Vianney
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**2019-09-230 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2019-09-231 Embauche d'une directrice des travaux publics et des infrastructures**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de directeur des travaux publics et des infrastructures;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le comité de sélection, lequel recommande l'embauche de Mme Chantale Genest;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Chantale Genest comme directrice des travaux publics et des infrastructures selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 30 septembre 2019 pour une période d'essai de 6 mois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-232

**Résolution adoptant le certificat de la secrétaire-trésorière**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le certificat de la secrétaire-trésorière suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement no 2019-202 soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-233

**Demande d'appui de Stéphane Nolet (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser OMM International inc. à aliéner une partie du lot 701-P, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford et une partie du lot 703-P, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford pour une superficie de 37,922 ha en faveur de Stéphane Nolet;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation de la propriété qui continuera d'être utilisée pour des activités liées à la foresterie;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que cette autorisation permettra au demandeur d'accroître sa production acéricole;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'aliénation par OMM International inc. d'une partie du lot 701-P, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford et une partie du lot 703-P, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford pour une superficie de 37,922 ha en faveur de Stéphane Nolet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-234

**Demande d'appui de Marc-André Mercier (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'échanger 0,32 ha d'une partie du lot 650-P, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford contre 1,35 ha d'une partie du lot 649-1-P, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford appartenant à Stéphane Nolet;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation des propriétés qui continueront d'être utilisées pour des fins acéricoles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'échange de 0,32 ha d'une partie du lot 650-P, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford appartenant à Marc-André Mercier contre 1,35 ha d'une partie du lot 649-1-P, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford appartenant à Stéphane Nolet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2019-09-235**

**Demande d'appui de Marc-André Mercier (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Yannick Tanguay à aliéner une partie du lot 619A-P, rang 8, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,6 ha en faveur de Marc-André Mercier;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation de la propriété qui continuera d'être utilisée pour des fins acéricoles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'aliénation par Yannick Tanguay d'une partie du lot 619A-P, rang 8, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,6 ha en faveur de Marc-André Mercier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2019-09-236**

**Entretien d'hiver de l'intersection de la route Dussault**

Attendu que la délimitation de certaines parties des territoires de la municipalité de Saint-Ferdinand et de la municipalité d'Irlande est contiguë;

Attendu que l'entretien du réseau routier en saison hivernale peut devenir difficile lorsqu'il y a chevauchement des municipalités dans une même intersection;

Attendu que l'entrepreneur des chemins d'hiver de la municipalité de Saint-Ferdinand doit passer par l'intersection de la route Dussault pour aller faire l'entretien de nos routes;

Attendu que la distance à entretenir est d'environ 0.09 kilomètre;

Attendu qu'il est préférable que ce soit le même entrepreneur qui entretienne cette intersection;

Attendu que l'entrepreneur devra faire l'entretien de cette intersection de la même façon qu'il est stipulé au devis spécifique de la municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu:

Que la municipalité de Saint-Ferdinand confie l'entretien d'hiver à son entrepreneur de chemin d'hiver pour la durée de son contrat, soit jusqu'à la saison froide de 2023-2024 de l'intersection de la route Dussault, d'une distance approximative de 0.09 kilomètre située sur le territoire de la municipalité d'Irlande au taux soumissionné au contrat;

Qu'une entente soit signée entre les deux municipalités pour les modalités visant l'entretien hivernal de l'intersection de la route Dussault et du paiement des dépenses reliées à cette opération et ce, pour les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, soit pour une durée de 5 ans;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Ferdinand et la municipalité d'Irlande relative à l'entretien hivernal de l'intersection de la route Dussault d'une distance approximative de 0.09 kilomètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2019-09-237      Eclairage de la patinoire de Vianney**

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter la soumission de Faucher Électrique inc. datée du 9 septembre 2019 au montant de 6 250 \$ (taxes en sus) pour l'éclairage de la patinoire de Vianney.

Il est de plus résolu d'approprier 6 561.72 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2019-09-238      Cabane de la patinoire de Vianney**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la soumission de C.R.L. Construction datée du 27 août 2019 au montant de 15 850 \$ (taxes en sus) pour la construction de la cabane de la patinoire de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la période de questions.

**2019-09-239      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.